



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 7 avril 2025 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

Est absente : Mme Nancy Paquet → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-04-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-02-00

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE 6567
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 6567
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL..... 6569



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.....	6569
4.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6569
4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois	6569
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	6570
5.1	Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.....	6570
6.	TRANSPORT.....	6570
6.1	Autorisation de signature : Entente de partenariat avec le Circuit Électrique et de contribution financière.....	6570
6.2	Liste des rues privées et publiques reconnues	6571
7.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	6572
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	6572
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	6572
10.	LOISIRS ET CULTURE.....	6572
10.1	Engagement et ajustement salarial : Moniteurs et accompagnateurs du camp de jour Multisports.....	6572
10.2	Adoption : Règlement 521-2025 décrétant une dépense de 1 197 697 \$ et un emprunt de 1 197 697 \$ pour la démolition de la piscine existante, la construction d'une nouvelle piscine municipale, d'un bâtiment de services ainsi que divers travaux connexes et la fourniture d'équipements et accessoires	6574
11.	CORRESPONDANCE.....	6574
11.1	Fondation Pause-Bonheur : Sollicitation projets 2025	6574
11.2	Souper-bénéfice : Fondation François-Lamy	6574
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	6575
13.	DIVERS	6575
13.1	Bande de terrain : M. Stéphane Gosselin.....	6575
13.2	Nomination : Comité consultatif d'urbanisme.....	6576
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6576
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE	6576



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

2025-04-03-01

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-04-04-01

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 148 591,13 \$ pour le mois de mars 2025.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

2025-04-05-01

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le rapport du Service de sécurité incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2024 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019.
2. Transmettre copie dudit rapport à la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

6.1 Autorisation de signature : Entente de partenariat avec le Circuit Électrique et de contribution financière

2025-04-06-01

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques (connu sous le nom « Circuit électrique ») ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques, soit par

6570



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

l'acquisition, soit par le maintien de bornes de recharge actuellement exploitées sous la bannière du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour élargir l'accès public à des bornes de recharge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'il en fasse partie à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

CONSIDÉRANT QUE les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et de l'électrification des transports et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement en bornes de recharge est accordé à la suite d'un processus d'appel d'offres par Hydro-Québec, au nom des Partenaires, à un ou des fournisseurs de bornes de recharge;

CONSIDÉRANT QUE le service de paiement automatisé du service de recharge est offert à l'ensemble des Partenaires du Circuit électrique;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adhérer à l'Entente de partenariat avec le Circuit Électrique et de contribution financière
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-06-02

6.2 Liste des rues privées et publiques reconnues

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des rues publiques et privées reconnues par le conseil ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser, sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les rues publiques suivantes :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Avenue Sirois	Avenue Prévert	Rue des Muguets
Avenue Rousseau	Avenue des Sports	Rue des Lilas
Rue des Gardénias	Rue de la Promenade	Rue des Pivoines
Avenue des Jonquilles	Rue d'Amours	Avenue des Iris
Rue des Tulipes	Avenue Gaillard	Route des Prêtres
Avenue des Marguerites	Rue Langlois	Avenue de l'Anse
Avenue des Jacinthes	Rue Bonne-Entente	

2. Autoriser, sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, les rues privées suivantes :

Avenue Godbout	Avenue Jean-Côté	Chemin du Carrefour
Avenue Plante	Rue Desjardins	Avenue du Galendart
Avenue du Bois-joli	Rue Verdis	Rue du Verger
Avenue du Couvent	Avenue Leclerc	Rue des Érables Nord
Avenue Boisjoli	Avenue Mgr-D'Esgly	Rue des Érables Sud
Avenue des Lys		

3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 **Engagement et ajustement salarial : Moniteurs et accompagnateurs du camp de jour Multisports**

2025-04-10-01



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi de « moniteur(trice) au camp de jour » sur le site Internet de la Municipalité, sur la page Facebook et dans le journal Autour de l'Île ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler plusieurs postes au camp de jour pour l'été 2025 en vertu de l'organigramme de la Municipalité en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter la grille salariale pour les employés du camp de jour tel que déposé.
2. Autoriser l'embauche de Léa Carrier à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
3. Autoriser l'embauche de Anthony Morin à titre de moniteur au camp de jour à l'échelon 1.
4. Autoriser l'embauche de Mégane Racine à titre de monitrice au camp de jour à l'échelon 1.
5. Autoriser l'embauche de Kayla Gosselin à titre de monitrice-accompagnatrice au camp de jour à l'échelon 1.
6. Le salaire des moniteurs(trices) au camp de jour est fixé selon la grille salariale du camp de jour en vigueur.
7. Autoriser ces embauches sous conditions d'un nombre suffisant d'inscriptions au camp de jour (clientèle régulière et clientèle avec des besoins particuliers).
8. Assortir ces embauches aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.
9. Autoriser la vérification des antécédents judiciaires des employés du camp de jour, en réponse à la demande de conformité de l'Association des camps du Québec.
10. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2025-04-10-01
2025-04-10-01-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 10.2 **Adoption : Règlement 521-2025 décrétant une dépense de 1 197 697 \$ et un emprunt de 1 197 697 \$ pour la démolition de la piscine existante, la construction d'une nouvelle piscine municipale, d'un bâtiment de services ainsi que divers travaux connexes et la fourniture d'équipements et accessoires**

2025-04-10-02

Le conseil ordonne et statue que ce sujet soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

11. CORRESPONDANCE

2025-04-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mars 2025 est déposée.

Document déposé : 2025-04-11-00

11.1 Fondation Pause-Bonheur : Sollicitation projets 2025

2025-04-11-01

Madame la conseillère Véronique Mathieu manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière servira à agrémenter, de diverses façons, la vie des personnes en perte d'autonomie vivant à cette résidence ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le versement d'une aide financière de 500 \$ affectée au CHSLD Alphonse-Bonenfant pour la fondation Pause Bonheur.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-11-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Souper-bénéfice : Fondation François-Lamy

2025-04-11-02



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la tenue de la 18^e édition du Souper bénéfice de la Fondation François-Lamy le samedi 3 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se veut une activité de financement majeure pour l'organisation ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'achat d'une paire de billets pour un montant de 240 \$.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-11-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2025-04-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Bande de terrain : M. Stéphane Gosselin

2025-04-13-01

CONSIDÉRANT qu'une proposition de vente du terrain lot 6 599 446 a été présenté à la municipalité par M. Stéphane Gosselin ;

CONSIDÉRANT que le terrain offert longe celui du garage municipal sis au 1377 chemin Royal ;

CONSIDÉRANT que tous les frais relatifs au transfert de la propriété, à la préparation des documents notariés et autres frais rattachés sont à la charge du demandeur ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal autorise et donne, par les présentes, son consentement à l'acquisition de l'immeuble décrit au plan déposé (document 2025-04-13-



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

01) comme le lot 6 599 446, propriété de M. Stéphane Gosselin, pour une somme de 1 \$.

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-13-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-13-03

13.2 Nomination : Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'un siège au sein du comité consultatif d'urbanisme est devenu vacant ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié en mars 2025 pour un poste vacant au comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer une personne pour combler ce poste ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer M. Éric Pomerleau, demeurant au 1201 rue des Marguerites, au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat se terminant en décembre 2027.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-04-13-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-14-00

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 31, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 31. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

2025-04-15-01

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Hugo Lacroix



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

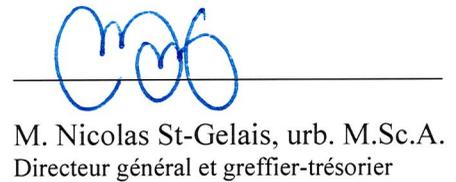
1. De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹



M. Sylvain Bergeron
Maire



M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.